



Compte-rendu du Comité technique paritaire n°1 de la Direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture

4 séances, 1^{er} juin (10 h) - 1^{er} juillet 2010 (16h15)

Remarque préliminaire.

Comme on le voit à l'amplitude des horaires de ce CTP DGP n°1, la difficulté annoncée par toutes les organisations représentatives du personnel de mener un CTP unique pour une DGP au champ si vaste se confirme, même si la volonté de mener au fond le dialogue est manifeste de la part de Ph. Béléal, directeur général des Patrimoines et président du CTP.

Attention : le compte-rendu qui suit ne concerne pas le CTP DGP n°2 qui s'est déroulé le 1^{er} juillet de 16h30 à 22h45 (sur Versailles, la GPEEC, les Archives nationales et la réutilisation des données publiques).

Ordre du jour du CTP DGP n°1 :

- Séance du mardi 1^{er} juin 2010, 9h.
 1. Appel des membres et des experts ;
 2. Approbation du règlement intérieur du CTP de la DGP (*pour avis*) ;
 3. Projet de décret portant création de l'établissement public du musée national Picasso (*pour avis*) ;
 4. Questions diverses.

- Séance du jeudi 3 juin 2010, 10h30
 1. Appel des membres et des experts ;
 2. Approbation du règlement intérieur du CTP de la DGP (*pour avis*) ;
 3. Projet de décret portant création de l'établissement public du musée national Picasso (*pour avis*) ;
 4. Questions diverses.

- Séance du jeudi 10 juin 2010, 10h
 1. Appel des membres et des experts ;
 2. Rapport MIQUEL et les perspectives pour la filière ASM dans le périmètre de la DGP (*pour information*) ;
 3. Devenir du C2RMF (*pour information*) ;
 4. Devenir des SCN musées : rapport CLUZEL et rapport HEBERT (*pour information*) ;
 5. Devenir du château de Bois-Préau (*pour information*) ;
 6. Point sur le MUCEM (*pour information*) ;
 7. Archéologie préventive : La Garanne, Puylong et Petit-Beaulieu (*pour information*) ;
 8. Questions diverses.

- Séance du jeudi 1^{er} juillet 2010, 9h
 1. Appel des membres et des experts ;
 2. Point sur l'archéologie préventive (*pour information*) ;
 3. Devenir du château de Bois-Préau (*pour information*) ;
 4. Avenant au règlement intérieur concernant les envois dématérialisés (*pour avis*) ;

5. Point sur le MUCEM (*pour information*) ;
6. Suite de la discussion sur les services à compétence nationale (*pour information*) ;

1^{ère} séance (1^{er} juin, 9h-9h30).

Le 1^{er} juin, la 1^{ère} réunion du CTP fut sans suite le *quorum* n'étant pas atteint pas défaut de présence de la CGT.

2^e séance (3 juin, 10h30-16h15).

- *Règlement intérieur du CTP de la DGP* : toutes les organisations syndicales ont redit leur inquiétude devant un CTP au périmètre si vaste (archéologie, architecture, archives, monuments historiques, musées etc.), bien que des pans entiers de l'action du Ministère y soient invisibles (Établissements publics, DRAC). Comment articuler la transversalité de la DGP et le besoin de réponse de proximité des agents ? Comment mener un réel dialogue social ? Tout en se montrant optimiste, le DGP ne nie pas la difficulté...
- *Musée Picasso* : en l'absence de la sous-directrice des Musées et de la directrice du musée, les organisations syndicales – sauf une – ont refusé de débattre. Le projet d'EP a donc été adopté, avec les seules voix de l'administration. Un communiqué des organisations qui ont quitté le CTP a énuméré les questions qu'elles entendaient poser aux autorités absentes.

À noter : Le CPT est interrompu vers 12h30 par une délégation des personnels du CRRMF (ou C2RMF) exposant leur inquiétude sur l'avenir de l'institution.

3^e séance (10 juin).

- *Rapport MIQUEL et avenir de la filière ASM* : l'ensemble des organisations syndicales fait part de son opposition aux conclusions du rapport MIQUEL, connu malgré sa confidentialité de principe (Mme Miquel étant le contrôleur général des Finances auquel Matignon a commandé un rapport sur la RGPP2 au MCC). Toutes expliquent la nécessité d'équipes formées et permanentes pour assumer les tâches ASM dans les établissements du ministère et, plus particulièrement, de la DGP.

Le DGP répond que la réflexion va bien au-delà du rapport Miquel qui ne lie en rien le Ministère. Le danger est plutôt dans la réduction des postes budgétaires qui entrave le maintien de la chaîne patrimoniale. Il s'agit aussi de réactiver la réflexion sur une évolution « métier » de la filière. Sur le point particulier du musée Picasso à sa réouverture, Ph. Bévalat répond que le choix d'externaliser ou non, en partie ou non, la fonction ASM est loin d'être fait ; et pour le site des Archives nationales à Pierrefitte, il estime que des emplois sont nécessaires.

Ces propos bienveillants ne suffisent, cependant, pas à rassurer : on attend un bilan des emplois (tous les emplois) sur 3 ans à la DGP, bilan – dit GPEEC – qui entre dans le champ des compétences du CTP ; on attend aussi un bilan des avantages / inconvénients coûts / gains de l'externalisation.

Pour la CFDT-Culture, l'externalisation de la filière ASM (Accueil-Surveillance-Magasinage) est un vieux rêve de l'administration qu'elle va pouvoir enfin mettre en œuvre grâce à la RGPP. Il est clair, que les préconisations du rapport Miquel en la matière sont très inquiétantes, d'autant plus que la filière ASM n'est pas la seule visée : il en va de même pour la filière administrative. À terme ce sont toutes les fonctions d'exécution qui devraient être confiées à des prestataires. La CFDT-Culture a rappelé, une fois de plus, qu'elle était prête à retravailler à l'évolution positive d'une filière importante pour le ministère, ainsi qu'au renforcement de ses missions.

- *C2RMF* : les représentants du personnel font un long exposé de tous les problèmes du Centre, les plus violents étant liés au départ de l'équipe de l'UMR71 du CNRS (avec sa contribution financière à la vie du C2RMF) ainsi qu'au déménagement vers la structure Centre national de conservation du patrimoine (CNCP) et à l'avenir de l'accélérateur de particules *Aglaé* – on peut le démonter mais pourra-t-on le faire marcher après remontage, le tout prenant au bas mot 3 ans ! ? Quel avenir, finalement, pour la recherche fondamentale en œuvres d'art ? Pourquoi casser un outil de renommée internationale ? Quel projet scientifique autour du CNCP ? Telles sont les questions posées.
La réponse du DGP se veut équilibrée : « le déménagement vers le CNCP se fera s'il apporte un plus... L'objectif est bien de relancer une politique de recherche... »
L'inquiétude des personnels reste néanmoins grande et l'avenir s'annonce, sauf miracle, plein de turbulences...

- *SCN Musées* : sous ce titre, se cache le projet d'établissement public « Maison de l'histoire de France ». Le DGP évoque le rapport CLUZEL qui proposait le rapprochement de la RMN et des SCN musées restant à la sous-direction des Musées mais cette solution sans vision cohérente scientifiquement est écartée.
Sur le rapport HEBERT, Ph. Bélaival fait un long exposé qui tente d'en montrer la légitimité scientifique. Il s'agit d'avoir un lieu coordonnant les activités autour de l'histoire de France, passion des Français ; d'avoir une organisation des initiatives à travers un portail, à travers aussi une mise en réseau d'actions avec de nombreux partenaires (une « constellation » avec les Archives, des centres de recherche, des mémoriaux, les plages du débarquement etc.) ; d'avoir un lieu « repère » avec des chercheurs, une galerie permanente (réduite à la chronologie) et des expositions temporaires laissant s'exprimer tous les types et tous les courants de la recherche historique sur des sujets divers.
Sur les SCN à rattacher, la liste donnée par le rapport Hébert n'est qu'indicative et ne préjuge pas de la forme administrative qui sera mise en place : on parle d'un gros EP comme de la formation d'EPCC avec les collectivités locales ou de rapprochement de musées avec d'autres structures (les Eyzies avec les grottes...). Les musées évoqués sont : le musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, le musée du Moyen Âge de Cluny à Paris, le musée de la Renaissance à Écouen ; les châteaux de Compiègne, de la Malmaison (etc.) et de Pau ; le musée des Deux Victoires à Mouilleron-en-Pareds et le musée de la Préhistoire aux Eyzies-de-Taillac...
On annonce des groupes de travail, uniquement « musées », pour travailler au projet.
Les 7 localisations étudiées par le rapport Hébert sont : les Invalides à Paris ; l'Hôtel de la Marine à Paris ; le château de Fontainebleau ; le site des ATP à Paris ; le quadrilatère des Francs-Bourgeois à Paris ; l'île Seguin à Boulogne-Billancourt ; le château de Vincennes.

Après cet exposé, le CTP est suspendu (à 14h30) avec un renvoi de la suite à une date proche.

4^e séance (jeudi 1^{er} juillet 2010, 9h - 16h15).

- *Château et domaine de Fontainebleau* : la séance s'est ouverte sur une protestation de la CGT concernant le recours à une prestation privée (2 agents) pour assurer l'ouverture de certaines parties du domaine de Fontainebleau cet été.
C'est évidemment là le signe d'un sous-effectif qui, au détriment de la qualité du service public, entraîne un recours au privé d'autant plus mal perçu que le rapport « confidentiel » de Mme Miquel le préconise largement pour la filière Accueil-Surveillance-Magasinage (ASM), en négation des réalités de la chaîne patrimoniale, et que les annonces RGPP2 du Conseil des ministres du 30 juin 2010 montrent une volonté comptable de réduire les emplois publics et visent, elles aussi, particulièrement la filière ASM.
Le débat finalement s'élargit à la question du dialogue social difficile à mener quand on veut développer des projets *mais* « sans emplois publics »...

- *archéologie préventive* : 2 chantiers sont évoqués car ils ont posé des problèmes typiques du recours inadéquat au privé : dans le premier cas, la Garanne, le cahier des charges validé est irréaliste (seulement 3 mois de fouilles pour une villa gallo romaine d'1,5 hectares !) ; dans le second cas, le Petit-Beaulieu la société n'est pas agréée pour la période de fouilles ! Un autre problème concerne le fonctionnement de L'INRAP qui, ne répondant pas aux appels d'offre, n'a pas joué son rôle d'opérateur public concurrent des opérateurs privés.
- *château de Bois Préau* : appartenant au domaine de la Malmaison, le château de Bois Préau semble en déshérence alors qu'il nécessite des travaux urgents et, aussi, qu'on lui trouve une vocation. Des accords sont en cours d'élaboration avec la ville pour réveiller ce bel endormi mais sans remettre en cause le lien avec la Malmaison, qui de toute façon, ne peut l'être juridiquement. Sur les moyens liés aux travaux, la réponse de l'administration reste en revanche floue. Le DGP doit aller visiter le site avant qu'on agisse.
- *MUCEM* : la situation catastrophique du musée des Arts et Traditions populaires (ATP) fermés depuis près de 15 ans dans le cadre d'une délocalisation à Marseille comme Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) est rappelée. Le DGP indique la volonté du Ministre de débloquent l'affaire et de lancer enfin vraiment le chantier, la partie ATP du projet trouvant place au fort Saint-Jean. Ce rattrapage immobilier continue, cependant, de laisser perplexe sur le plan scientifique (« les armoires normandes sur la Canebière » comme l'a écrit la presse...) d'autant que la nouvelle direction responsable du projet et la nouvelle « association de préfiguration du MUCEM » ne sont pas réellement en mesure de présenter un projet scientifique solide et que les personnels actuels des ATP, détenteurs des savoirs chacun à leur niveau, restent royalement ignorés, voire éloignés de leurs collections...
Le maintien *a priori* du transfert à Marseille est l'occasion de redire à l'administration qu'on est là dans le cadre d'une mutation d'office liée à une loi de délocalisation (application d'une circulaire de 1992), point sur lequel l'administration rechigne à se prononcer mais, légalement, il semble que ce soit la réalité, quoi qu'elle en ait.
- *SCN Musées* : En réponse à la présentation du rapport HEBERT (dont toutes les organisations syndicales réclament la communication), l'ensemble des représentants du personnel ont jugé que derrière son habillage scientifique n'émerge de ce nouveau projet muséal que le désir de répondre à une commande présidentielle de « musée du quinquennat » et celui de liquider la forme SCN dans les musées, sans qu'on sache trop bien pourquoi puisque d'autres ministères créent aujourd'hui encore des SCN. Toutes les organisations syndicales se sont, en outre, interrogées sur la nécessité d'un nouveau projet muséal en ces temps de disette en finances et en personnel...
Rappelant le goût des Français pour l'histoire qui justifie le projet, le DGP a d'abord souligné que, pour l'instant, aucune décision officielle n'avait été prise par le gouvernement puis il a affirmé que, justement, en période de restrictions, avoir un beau projet est un signe positif pour le Ministère. Il va sans dire que ce discours n'a en rien convaincu.

Sur ce dossier la CFDT-Culture, après avoir remercié le DGP pour son exposé du rapport, fait de nombreuses remarques. Si le rapport semble bien construit intellectuellement, il recèle, cependant, différents problèmes. Il s'agit, si on a bien compris, de construire une structure comparable à l'IHNA pour l'histoire de France. Sur le principe, la CFDT-Culture ne se prononce pas sur la légitimité ou non d'une instance qui rassemblerait des informations sur l'histoire de France, qui rendrait visibles de façon rassemblée (site Internet) les multiples actions entreprises dans le domaine, qui en initierait d'autres (publications papier ou électroniques, colloques, expositions, etc.).

Quatre questions se posent, pourtant :

1. est-ce au ministère de la Culture de piloter ce projet ?
2. ce projet justifie-t-il la création d'un nouvel établissement public muséal ?
3. quel projet scientifique cohérent derrière la liste des musées évoqués par le rapport Hébert ?
4. quels locaux y affecter ?

À la 1^{ère} question, on peut répondre que de nombreuses autres structures que le MCC, peuvent légitimement prendre en charge cette « Maison de l'histoire de France », ne serait-ce que le ministère de l'Éducation nationale ou celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (avec ses facultés, ses grandes écoles, l'Institut, le CNRS etc.)

À la 2^e, il apparaît qu'une forme administrative légère – type « Délégation » ou « Mission », telle la Délégation aux Célébrations nationales qui, d'ailleurs s'occupe déjà d'histoire de France – suffirait sans doute.

À la 3^e, il apparaît évident que le seul lien unissant les différents musées cités est d'avoir la forme administrative de « Service à compétence nationale » (SCN). Le DGP reconnaît lui-même qu'entre le SCN et la forme « établissement public » (EP), la différence, sur le plan scientifique notamment, est celle « d'une feuille de papier à cigarette »... L'EP, pourtant – et chacun le sait – est une forme dégradée de structure administrative, à la fois pour le Ministère (qui a bien du mal à y exercer une quelconque tutelle au bénéfice de l'intérêt commun) et pour les personnels qui peinent à y faire respecter leurs droits.

En ce qui concerne la liste des musées évoqués, la CFDT interroge l'administration : malgré l'idée d'une « France éternelle » qu'en ces temps de ferveur gaullienne, on peut évoquer, peut-on parler « d'histoire de France » en ce qui concerne un musée de préhistoire comme celui des Eyzies ? Quels projets communs pourront unir les Eyzies et le musée des Deux Victoires de Moulleron-en-Pareds, dédié au souvenir de Clemenceau et de Lattre de Tassigny ? Que viennent faire ici les musées de Cluny et d'Écouen, musées de Beaux-Arts et de sites dont les collections se réfèrent avant tout à un art de Cour et portent sur l'Europe artistique dans son ensemble ? À ce compte, des musées comme les ATP, ou Orsay (musée de civilisation qui présente, en ce moment, une exposition sur le crime au XIX^e s.) sont tout aussi concernés...

À la 4^e, la CFDT s'inquiète de l'aspect « musée » du projet, car aménager des locaux d'exposition et d'accueil du public pour ce lieu va coûter cher alors qu'on est en période de pénurie. La CGT appuie à cette occasion la CFDT et redit que le site des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois à Paris, en tout cas, ne dispose d'aucune surface disponible pour ce projet, contrairement à ce qu'on a voulu faire croire. L'ensemble des organisations représentatives des Archives (CFDT, CFTC, CGC, CGT) ont déjà émis un communiqué destiné au Ministre pour rappeler cette réalité.

- *Questions diverses* : les questions diverses qui ont clos ce premier CTP (il a fallu obtenir leur maintien dans le programme) ont porté sur des problèmes de pillage de sites archéologiques par des chercheurs amateurs ; sur les locaux syndicaux au Musée des Antiquités nationales ; sur la gestion du parc du Palais du Rhin à Strasbourg.

Le CTPDGP n°1 commencé le 1^{er} / 3 juin 2010 se clôt à 16h15 le 1^{er} juillet 2010 à 16h15

La CFDT – Culture

13 juillet 2010

Vos représentants CFDT-Culture :

Warda BALAH-CHIKHA : warda.balah-chikha@culture.gouv.fr

William CLEDES : william.cledes@culture.gouv.fr

Julie DESLONDES : j.deslondes@cg14.fr

Nadine GASTALDI : nadine.gastaldi@culture.gouv.fr